

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

(A.A.P.C.)

Extension de l'Hôtel Communautaire à Arsac

Numéro du marché : 2019-PA-TVX-02

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Communauté de Communes Médoc Estuaire

26 rue de l'Abbé Frémont

33460 ARSAC

Tél : 05 57 88 08 08

Fax : 05 57 88 90 64

2. OBJET DU MARCHÉ

Marché de travaux portant sur l'extension de l'Hôtel Communautaire sur la commune d'Arsac.

Consultation initiée après la déclaration sans suite du Marché n°2018-PA-TVX-03 (avis au BOAMP n°18-160899 en date du 16 novembre 2018) par le pouvoir adjudicateur pour des motifs d'intérêt général.

3. FORME DU MARCHÉ

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

4. DELAI D'EXECUTION

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 11 mois.

Le délai d'exécution des prestations et les modalités d'exécution sont fixées au CCAP (article 5.1 et 5.2).

5. CRITERES DE SELECTION

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères d'attribution	Pondération
1. Valeur économique	40 %
2. Valeur technique	60 %
Sous-critères 1 : Planning <ul style="list-style-type: none">- Fournir un planning des tâches propre à l'entreprise avec temps de fabrication / temps de livraison / temps de réalisation sur chantier s'inscrivant dans le planning prévisionnel.	20 %
Sous-critère 2 : Méthodologie regardée dans le cadre du mémoire technique <ul style="list-style-type: none">- Indiquer l'effectif attribué aux tâches principales de l'entreprise- Indiquer les moyens matériels mis en œuvre + méthodologie appliquée à l'opération	20 %
Sous-critère 3 : Fiches techniques <ul style="list-style-type: none">- Fournir les fiches techniques permettant d'établir la conformité au CCTP pour les principaux matériaux.	20 %

6. VARIANTES

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base).

Variantes obligatoires

Les candidats doivent également présenter, conformément à l'article 58 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales détaillées ci-après ainsi que dans le CCTP.

7 variantes obligatoires :

- 1 : Création d'un local en liaison froide dans le parking
- 2 : Pierre de 20mm en façade de l'extension
- 3 : Thermolaquage et absence de peinture sur charpente extérieure
- 4 : Aménagement salle de réunion, dégagement, sanitaire au rez-de-chaussée de l'extension
- 5 : Motorisation du portail du parking
- 6 : Absence d'ilot suspendu dans les bureaux du R+1 et unités murales
- 7 : Indépendance thermique individuelle des bureaux (et alimentation électriques)

Selon les lots, l'absence de présentation d'une ou d'offre(s) variante(s) obligatoire(s) sera éliminatoire, l'offre étant rendu irrégulière.

Offre(s) variante(s) éventuelle(s)

Dès lors qu'une offre de base conforme est remise, les variantes à l'offre de base sont permises pourvu qu'elles respectent les prescriptions ci-après.

Une « variante à l'initiative d'un soumissionnaire » constitue une modification de spécifications techniques et/ou financières prévues dans la solution de base décrite au DCE sous réserve que ces propositions de modifications et/ou de compléments :

- demeurent de portée limitée,
- ne dénaturent pas les qualités esthétiques du projet,
- ne dénaturent pas les qualités techniques du projet.

Toutes les variantes seront présentées séparément et devront être appuyées par un dossier technique explicatif ainsi que par une proposition du prix global et forfaitaire.

7. SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

8. PUBLICATION

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/02/2019

Date limite de réception des offres : 25/03/2019 à 12:00

Le dossier de consultation est délivré par la plateforme « marchés publics d'Aquitaine ».

Adresse Internet : <https://demat-ampa.fr/>

Le dossier de consultation est remis gratuitement.

9. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Bordeaux,
9 rue Tastet
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 99 38 00, télécopieur : 05 56 24 39 03,
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr,
Adresse Internet : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr/>